



# PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 27/04/2021

### Modalités de dépôt des candidatures pour les élections départementales 2021

Les élections départementales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin prochains.

#### **1. Dates et lieux de dépôt de la déclaration de candidature**

Le dépôt des candidatures pour le 1<sup>er</sup> tour aura lieu du lundi 26 avril au mercredi 5 mai :

- **du lundi 26 avril au mardi 4 mai** : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
- **le mercredi 5 mai** : de 9 h 00 à 16 h 00

Les déclarations de candidatures seront reçues à la Préfecture de la Côte d'Or, **Cité Administrative Dampierre, 6 Rue Chancelier de l'Hospital, Bureau des Elections et de la Réglementation (rez-de-chaussée).**

**Pour le 2nd tour de scrutin, les candidatures seront déposées au même lieu, et uniquement le lundi 21 juin 2021** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à **18 h 00** au plus tard.

→ *Pour déposer la déclaration de candidature en préfecture, les candidats (ou leur mandataire) peuvent remplir une attestation de déplacement dérogatoire et cocher la case n°4 : "Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance".*

#### **2. Contenu de la déclaration de candidature**

La déclaration de candidature est déposée par un membre du binôme de candidats, son remplaçant ou par un mandataire désigné par les deux membres du binôme de candidats via un mandat écrit et signé par les deux membres du binôme. Tout autre mode de déclaration de candidature n'est pas admis.

Les candidats se présentent en binôme, chaque binôme étant composé d'une femme et d'un homme. Chaque membre du binôme doit impérativement se présenter avec un remplaçant qui doit être de même sexe et qui sera appelé à le remplacer en cas de vacance pour tout motif autre que la démission d'office ou de l'annulation de l'élection.

Chaque binôme de candidats doit remplir obligatoirement une déclaration individuelle de candidature sur un document CERFA qui devra être **signé conjointement par le binôme**. Chaque candidat et chaque remplaçant doit remplir une déclaration de candidature.

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or  
Service régional et départemental de la  
communication interministérielle

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

 @Prefet21\_BFC

 @Prefet21.BFC

Les deux modèles de formulaires CERFA sont disponibles sur le site internet de la préfecture <http://www.cote-dor.gouv.fr/cerfa-candidat-elections-departementales-a9424.html>

Chaque déclaration de candidature doit être accompagnée des pièces suivantes :

1. un justificatif d'identité avec photographie en cours de validité ;
2. le formulaire d'acceptation du remplaçant (cerfa n°15245\*02) ;
3. la preuve de la désignation d'un mandataire financier (récépissé de déclaration du mandataire) ;
4. la preuve de la qualité d'électeur :

Si la déclaration de candidature est déclarée complète par le bureau des élections et de la réglementation, un reçu provisoire de dépôt sera délivré afin d'attester de la date et de l'heure du dépôt de la déclaration de candidature. Les candidatures régulières en la forme et sur le fond sont définitivement enregistrées et un récépissé définitif est alors délivré sur demande dans les quatre jours suivant le dépôt de la déclaration.

*Pour plus d'informations :*

→ il convient de se reporter à l'arrêté préfectoral n°466 relatif au dépôt des candidatures (lien vers l'arrêté : <http://www.cote-dor.gouv.fr/depot-des-candidatures-a9424.html>)

→ prendre l'attache du bureau des élections par mail ([pref-elections@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-elections@cote-dor.gouv.fr))

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or  
Service régional et départemental de la  
communication interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

@Prefet21\_BFC

@Prefet21.BFC